



## RANA PLAZA, PLUS JAMAIS ÇA ?

OÙ EN EST L'IMPUNITÉ DES ENTREPRISES DE MODE,  
10 ANNÉES APRÈS LA CATASTROPHE LA PLUS  
MEURTRIÈRE DE CETTE INDUSTRIE

AVRIL 2023

ANALYSE

  
achACT



achACT agit aux côtés de celles et ceux qui fabriquent nos vêtements. Nous travaillons à l'amélioration des conditions de travail et au soutien des luttes des travailleuses et travailleurs de l'industrie mondialisée de l'habillement. Nous représentons le réseau international Clean Clothes Campaign en Belgique francophone. Pour en savoir plus : <https://www.achact.be/a-propos/>

achACT est une organisation reconnue en éducation permanente par la Fédération Wallonie Bruxelles, sur les axes 3 (service, outils, recherche) et 4 (sensibilisation, information, campagne). Nous proposons d'alimenter une prise de conscience et une connaissance critique des réalités de la société visant la participation active à la vie sociale, économique, culturelle et politique à travers la production d'analyses et d'outils pédagogiques en partant des enjeux humains de l'industrie de l'habillement.

**Tous nos outils sont disponibles sur**  
[www.achact.be/ressources/](http://www.achact.be/ressources/)

Avec le soutien financier de



## INTRODUCTION

Une décennie s'est écoulée depuis la catastrophe la plus meurtrière que l'industrie textile et de l'habillement ait connue. L'événement tragique emporte la vie de 1138 personnes, en blesse plus de 2000. L'effondrement de cet immeuble à Dhaka au Bangladesh met en lumière l'extrême vétusté des usines de confection bangladaises dans lesquelles des marques et enseignes de mode du monde entier s'approvisionnent. On ne peut désormais plus le nier, des milliers de travailleurs et travailleuses risquent littéralement leur vie au travail pour produire les vêtements vendus dans nos rues commerçantes. Plus largement, la catastrophe met en exergue les conditions de travail particulièrement précaires qui sévissent dans cette industrie tout entière, exploitant au bas mot près de 50 à 60 millions de travailleur·euses partout dans le monde, des femmes principalement, exposées quotidiennement à des salaires de misère, des horaires et objectifs de production inatteignables, la répression et la discrimination syndicale, des violences de genre, et, l'insécurité sur le lieu de travail. Rana Plaza, plus jamais ça ?

10 ans donc après le choc à échelle planétaire que l'effondrement du Rana Plaza a suscité, où en sommes-nous ? Quelles avancées ? Quels défis ?

Cette analyse reviendra d'une part sur la tragédie Rana Plaza, les grandes évolutions de l'industrie textile bangladaises depuis, les enjeux qui perdurent au Bangladesh et au-delà. Nous mettrons ensuite en perspective ce drame emblématique d'une industrie communément considérée comme étant à haut risques sociaux et environnementaux au regard des législations en débat en matière de devoir de vigilance des entreprises.

# 1. RETOUR SUR UNE CATASTROPHE PAS (SI) IMPRÉVISIBLE

Le Rana Plaza, c'est un immeuble commercial de huit étages, situé dans la banlieue de Dhaka, à Savar au Bangladesh. Il abritait plusieurs magasins, une banque et cinq ateliers de production de vêtements. Le bâtiment s'est effondré le 24 avril 2013, tuant 1 138 personnes et en blessant des milliers d'autres.

Le 23 avril 2013 cependant, d'importantes fissures structurelles ont été découvertes dans le bâtiment du Rana Plaza. Les magasins et la banque situés aux étages inférieurs ont immédiatement fermé leurs portes. Mais les propriétaires des ateliers de confection des étages supérieurs n'ont pas tenu compte des avertissements leur demandant d'éviter d'utiliser le bâtiment à l'apparition des fissures.

Les couturières et couturiers ont reçu l'ordre de reprendre le travail le lendemain, sous la pression de leur direction. Le mercredi 24 avril 2013, des milliers de travailleur-euses ont ainsi retrouvé leurs ateliers de confection dans l'immeuble fissuré, et repris le travail. Quelques heures plus tard, le bâtiment entier s'est effondré.

Quelques mois plus tôt pourtant, l'une des usines installées dans l'immeuble, l'atelier Phantom Apparel Ltd, avait été audité par la société allemande de certification TÜV Rheinland, sur base du Code de conduite BSCI (Business Social Compliance Initiative, aujourd'hui Amfori BSCI). Le rapport d'audit qui ne portait pas sur ce sujet avait néanmoins décrit comme 'bonne' la qualité de la construction du bâtiment.<sup>1</sup> D'autres violations graves des droits humains telles que le travail des enfants, la discrimination à l'égard des femmes, l'absence de syndicats et les heures supplémentaires forcées manquaient également d'être signalées.<sup>2</sup>

## L'histoire qui se répète

Au moment de l'effondrement du Rana Plaza, le Bangladesh n'en était pas à sa première catastrophe touchant spécifiquement ses usines de confection de vêtements. La nuit du 10 au 11 avril 2005, l'usine de confection Spectrum Sweater Ltd. s'effondrait sur plusieurs centaines de travailleurs et travailleuses suite à l'explosion d'une chaudière<sup>3</sup> causant la mort de plus de 60 personnes et en blessant plusieurs dizaines. En novembre 2012, un incendie dans l'usine de confection Tazreen tuait 112 travailleur-euses<sup>4</sup>. Entre 2006 et 2009, le département bangladais des pompiers dénombrait 213 incendies d'usines causant la mort de 414 personnes. Entre 2009 et 2013, au moins 4 incendies supplémentaires tuaient 165 travailleur-euses de plus.

Outre les conditions extrêmes auxquelles les travailleurs et travailleuses font face, la catastrophe Rana Plaza met au grand jour, une nouvelle fois et sans équivoque, les conséquences de l'absence de régulation contraignante des entreprises quant au respect des droits humains dans leurs filières d'approvisionnement. Le drame du Rana Plaza incarne les problèmes que posent le modèle économique de l'industrie de la mode et d'autres activités économiques globalisées sur le respect des droits fondamentaux et sociaux. Il montre l'absence totale de prévention quant aux risques, pourtant bien réels et largement connus, causés par leurs activités sur les droits fondamentaux ainsi que l'absence de remèdes disponibles face aux conséquences de ces manquements.

<sup>1</sup> <https://www.ecchr.eu/en/case/more-for-show-than-safety-certificates-in-the-textile-industry/>

<sup>2</sup> <https://www.ecchr.eu/en/case/more-for-show-than-safety-certificates-in-the-textile-industry/>

<sup>3</sup> <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-sociologie-1-2011-2-page-245.htm>

<sup>4</sup> <https://www.achact.be/vetements-mango-et-primark-dans-les-decombres-du-rana-plaza/>

## 2. RANA PLAZA: DE L'EFFROI À L'ACTION POUR AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL DANS LES USINES DE CONFECTION BANGLADAISES

Si le drame Rana Plaza a suscité le choc à échelle planétaire, les enjeux soulevés par la catastrophe ont très rapidement été l'objet d'une forte mobilisation des travailleur·euses et des organisations syndicales locales au Bangladesh, et de nombreux soutiens internationaux et d'efforts de campagnes.

Face à la gravité et l'ampleur de la catastrophe ainsi qu'à sa forte médiatisation, des avancées majeures ont pu être obtenues tant sur les enjeux de remédiation des victimes de l'effondrement que sur la dimension préventive qui faisait cruellement défaut. En parallèle de ces avancées cruciales, des enjeux fondamentaux persistent cependant.

### a) Indemniser les victimes

Il aura fallu deux ans et de nombreuses pressions pour que les survivant·es et les familles touchées par l'effondrement du Rana Plaza soient intégralement indemnisé·es pour la perte de revenus et les frais médicaux, conformément aux normes de l'OIT dans le cadre du *Rana Plaza Arrangement*<sup>5</sup>.

Pourtant la campagne en faveur d'une indemnisation complète et équitable des familles touchées par l'effondrement du Rana Plaza avait été lancée immédiatement après que la nouvelle de l'effondrement ait fait la une des journaux. Les marques et les enseignes ont ainsi été sommées à plusieurs reprises d'aller au-delà des dons de charité et de prendre des mesures pour garantir aux familles des personnes décédées une compensation équitable, et qu'elles ne soient pas accablées à de plus grandes difficultés financières à la suite de l'effondrement de cette usine. L'argent nécessaire a donc été fourni par les marques et enseignes après deux ans de campagne intensive, en juin 2015.

Cette longue trajectoire pour obtenir compensation n'a été possible qu'à force de mobilisations acharnées et comprend des limites qui mettent en exergue la nécessité de légiférer tant en matière de protection sociale au Bangladesh qu'en matière de régulation des chaînes de valeurs mondialisées, afin que tous les survivant·es et les familles touchées puissent obtenir une indemnisation sans faire campagne ou sans recourir à des structures ad hoc.

En effet, toutes les marques qui s'approvisionnaient dans les usines du Rana Plaza n'ont pas participé au fonds d'indemnisation. Sans transparence sur leurs filières d'approvisionnement, notamment des marques et enseignes européennes acheteuses des usines du Rana Plaza, cette identification a dû être réalisée à force de recherches par les activistes bangladais·es. En tout, 32 enseignes ont pu être reliées aux usines présentes dans le bâtiment.<sup>6</sup> La participation au fonds d'indemnisations des victimes du Rana Plaza a ainsi reposé sur la bonne volonté de certaines entreprises et les efforts de campagne.

Les montants reçus par les travailleurs sont restés relativement faibles, même

<sup>5</sup> <https://ranaplaza-arrangement.org/>

<sup>6</sup> <https://www.publiceye.ch/fr/thematiques/vetements/sante-et-securite-au-travail/securite-des-batiments/rana-plaza>

au regard des normes bangladaises, du fait des salaires extrêmement bas sur lesquels les calculs relatifs aux pertes de revenus ont été effectués. Les travailleur-euses n'ont pas non plus été indemnisé-es pour la douleur et la souffrance. L'indemnisation de la douleur et de la souffrance, qui aurait pu augmenter le montant perçu, aurait nécessité de poursuivre les marques pour leur complicité. Or, une telle compensation n'a pu être obtenue en l'absence de législation sur les chaînes de valeur.

### **b) Prévenir le risque: l'Accord inédit sur la protection contre les incendies et la sécurité des bâtiments**

Au vu des nombreux incidents recensés dans les ateliers de confection du Bangladesh préalablement à l'effondrement du Rana Plaza, la vétusté des bâtiments et l'insécurité qui régnait dans les usines du pays étaient notoirement connues. Des années de travail des syndicats et des organisations de défense des droits couplées de vastes consultations et discussions avec diverses parties prenantes, tant au Bangladesh qu'au niveau international, ont permis d'élaborer et d'obtenir un accord sur des normes de sécurité applicables et efficaces pour l'industrie du prêt-à-porter au Bangladesh<sup>7</sup>. Ainsi, en mai 2013, à la suite de l'effondrement du Rana Plaza et face à l'ampleur des conséquences humaines, l'Accord Bangladesh<sup>8</sup> sur la protection contre les incendies et la sécurité des bâtiments voyait le jour.

Ce programme inédit est aujourd'hui mondialement reconnu comme la pratique la plus crédible et efficace en matière de sécurité dans les usines de confection textile. Les caractéristiques cruciales qui font de ce programme une avancée majeure et durable reposent sur une combinaison de facteurs :

- Son caractère juridiquement contraignant engage la responsabilité des entreprises,
- Les entreprises signataires sont liées aux organisations syndicales bangladaises et internationales qui détiennent un pouvoir équivalent,
- Le programme est soumis à des standards élevés en matière de transparence telles que l'obligation de divulgation des listes de fournisseurs et la publication des informations relatives aux inspections et mesures de correction entreprises,
- Il prévoit l'obligation de participer financièrement aux mesures de remédiation,
- Il comprend un mécanisme de plainte indépendant.

Concrètement, signé par 200 marques et enseignes de l'habillement, l'Accord Bangladesh a apporté des améliorations cruciales à la vie de 2 millions de travailleur-euses de l'habillement au Bangladesh, en rendant plus sûres 1 600 usines de confection et en créant un mécanisme de plainte efficace et transparent qui permet aux travailleur-euses de défendre leur propre sécurité. Depuis 2013, les ingénieurs de l'Accord ont effectué plus de 30 000 inspections. Le taux d'avancement des mesures correctives dans les usines couvertes par l'Accord est de 92%. Plus de 1,8 millions de travailleur-euses ont été formé-es à la sécurité au travail.

L'Accord Bangladesh a depuis été renouvelé deux fois et a élargi son spectre à l'industrie de production de linge de maison<sup>9</sup> en 2018.

<sup>7</sup> <https://cleanclothes.org/file-repository/resources-background-history-bangladesh-safety-agreement/view>

<sup>8</sup> <https://www.achact.be/victoire-31-marques-signent-laccord-bangladesh/>

<sup>9</sup> <https://www.workersrights.org/wp-content/uploads/2020/09/To-Create-a-Better-Everyday-Life-for-Some-People.pdf>

Aujourd'hui et depuis septembre 2021, l'Accord Bangladesh est devenu *l'Accord International pour la santé et la sécurité* dans l'industrie textile et de l'habillement<sup>10</sup>. Conservant les principales caractéristiques de l'Accord précédent, son comité de pilotage multipartite est composé à 50 % de représentants des entreprises et à 50 % de représentants des syndicats. Ce nouvel Accord comprend l'extension à au moins un autre pays et a ainsi été étendu au Pakistan en décembre 2022<sup>11</sup>.

Cette avancée majeure jusqu'à présent inégalée pour assurer la sécurité des travailleuses dans les usines représente un outil de mise en œuvre de standards élevés en matière de santé et de sécurité défendu par une vaste communauté. L'Accord est notamment présenté comme un exemple probant d'approche collaborative responsable entre entreprises donneuses d'ordre et leurs fournisseurs<sup>12</sup>.

Le modèle comprend néanmoins des limites. L'adhésion à l'Accord international dépend toujours de la volonté des entreprises d'en être signataires ou non. À ce jour et depuis 2021, le programme a été endossé par 195 entreprises s'approvisionnant au Bangladesh et couvre 1500 usines. L'Accord au Pakistan a quant à lui été signé par 45 entreprises. Des entreprises telles que Levi's, Ikea ou Décathlon manquent encore à l'appel, de même que des entreprises qui s'approvisionnaient au Rana Plaza telles que Auchan ou Walmart. Certaines de ces entreprises se fournissent pourtant parmi des usines couvertes par l'Accord, sans y contribuer financièrement<sup>13</sup>. Par ailleurs, l'Accord expirera en octobre 2023 et ne pourrait engager des résultats pérennes que si les suites qui lui seront données sont aussi ambitieuses en termes d'applicabilité légale, de transparence et de représentativité des travailleuses.

L'Accord International représente à ce jour l'outil de mise en œuvre du devoir de vigilance sur les enjeux de santé et de sécurité le plus crédible et efficace. S'il n'est pas parfait, sur ces enjeux, il répond aux manquements évidents découlant du modèle économique sur lequel l'industrie de l'habillement s'est fondée. Sa compétence demeure volontaire, sectorielle et limitée géographiquement. Les efforts de campagne et de pression demeurent indispensables pour maintenir le niveau d'exigence et d'efficacité d'un programme pourtant probant.

### **c) Au-delà de la santé et de la sécurité, quels défis ?**

Au Bangladesh, malgré les modifications apportées au droit du travail et un premier pic de syndicalisation dans les premières années qui ont suivi l'effondrement, la liberté d'association a de nouveau été soumise à de fortes pressions. Les mouvements sociaux et manifestations pour les salaires en 2016/2017 puis en 2018/2019 ont été massivement réprimés. Une récente étude du Business and Human Rights Resource Center montre que le droit à la liberté d'association a reculé dans l'industrie de l'habillement en période de crise sanitaire, au Bangladesh et plus largement en Asie<sup>14</sup>.

Par ailleurs, après l'effondrement du Rana Plaza, une révision des salaires minimums a été obtenue à hauteur d'une révision tous les cinq ans. Ces salaires restent cependant à des niveaux qui maintiennent les travailleuses du Bangladesh dans la pauvreté. La dernière révision a eu lieu en 2018 et le salaire minimum a été fixé à 8 000 BDT, soit l'équivalent d'environ 69 euros par mois<sup>15</sup>. Ce montant ne représentait

<sup>10</sup> <https://internationalaccord.org/wp-content/uploads/2023/02/01.-International-Accord-on-Health-and-Safety-in-the-Textile-and-Garment-Industry-2021.pdf>

<sup>11</sup> <https://www.achact.be/avancee-majeure-pour-les-travailleuses-et-travailleurs-de-la-confection-au-pakistan/>

<sup>12</sup> <https://internationalaccord.org/international-accord-oecd-hrdd-grievance-mechanisms/>

<sup>13</sup> <https://cleanclothes.org/file-repository/report-ccc-ikea-levis.pdf/view>

<sup>14</sup> [https://media.business-humanrights.org/media/documents/2022\\_Unpicked\\_Fashion\\_and\\_FOA.pdf](https://media.business-humanrights.org/media/documents/2022_Unpicked_Fashion_and_FOA.pdf)

<sup>15</sup> Conversion au 10 avril 2023 selon <https://www.boursorama.com/bourse/devises/convertisseur-devises/taka-euro>

alors que la moitié de ce que les travailleur·euses revendiquaient et n'a plus augmenté depuis. Les prochaines révisions se tiendront à l'automne 2023. Pour faire face à l'augmentation du coût de la vie, les organisations syndicales demanderaient une révision plus ou moins équivalente au triple du montant actuel. Le salaire vital est quant à lui estimé à 53 000 BTd selon l'Asia Floor Wage Alliance.<sup>16</sup>

### 3. UN SYSTÈME INCHANGÉ

Malgré une prise de conscience généralisée évidente, ce que la catastrophe Rana Plaza n'a pas engendré c'est la transformation profonde du modèle économique sur lequel l'industrie de l'habillement s'est construite.

#### a) L'exploitation au cœur du modèle

Les enjeux liés aux pratiques d'achat des entreprises, toujours plus pour toujours moins et toujours plus vite, pratiques pourtant centrales dans l'explication de la catastrophe sociale et environnementale aujourd'hui inhérente à l'industrie de la mode, n'ont pas fait l'objet d'un changement radical d'approche par les entreprises de mode depuis l'effondrement du Rana Plaza. Le modèle de la fast fashion, fondé sur la délocalisation de la production, le recours à la sous-traitance, l'éclatement des chaînes de valeurs, et les pratiques d'achat agressives, depuis longtemps dénoncé persiste. Les enjeux humains principaux de l'industrie à échelle globale relèvent toujours de la santé et la sécurité sur le lieu de travail<sup>17</sup>, les salaires trop bas<sup>18</sup>, les objectifs de production inatteignables, la répression et la discrimination syndicale<sup>19</sup>, les salaires et indemnités de licenciement impayés<sup>20</sup> en période de crise sanitaire<sup>21</sup>, etc. Par ailleurs, de nouveaux joueurs de la vente exclusivement en ligne telles que Shein ou Boohoo, précurseurs de l'ultra fast fashion, poussent mêmes ces enjeux vers de nouveaux extrêmes<sup>22</sup>.

#### b) Codes de conduites et audits : les liaisons dangereuses

Ce modèle économique basé sur la globalisation des chaînes de valeur des entreprises a pourtant fait l'objet de cas de violation des droits humains notoires. Les marques et enseignes de mode mises sous pression et afin de préserver leur image, ont intégré la nécessité d'agir sur les enjeux sociaux dans leurs usines sous-traitantes. Toutefois, désireuses de rester maîtresses des règles du jeu, soucieuses de gérer des enjeux réputationnels plutôt qu'humains et à défaut d'une proactivité de la part des États à fixer le cadre et les mécanismes de régulation, les entreprises ont misé sur l'autorégulation. Cette autorégulation privée prend donc généralement la forme de Codes de conduite volontaires, couvrant plus ou moins les droits fondamentaux, que les entreprises s'engagent à faire respecter par leurs fournisseurs, soit individuellement, soit en rejoignant des initiatives multipartites. Les mécanismes de contrôle reposent sur le recours aux audits sociaux. Des auditeurs ont désormais la charge de contrôler le respect de ces codes de conduites par les fournisseurs des marques et enseignes de l'habillement, et remplacent ainsi les inspections publiques<sup>23</sup>.

<sup>16</sup><https://asia.floorwage.org/living-wage/calculating-a-living-wage/>

<sup>17</sup><https://cleanclothes.org/campaigns/the-accord/deaths-and-injuries-in-the-global-garment-industry>

<sup>18</sup><https://fashionchecker.org/fr/>

<sup>19</sup><https://www.business-humanrights.org/en/from-us/briefings/unpicked-fashion-freedom-of-association/>

<sup>20</sup><https://www.workersrights.org/research-report/fired-then-robbed-fashion-brands-complicity-in-wage-theft-during-covid-19/>

<sup>21</sup>[https://www.achact.be/content/uploads/2021/10/20211006\\_Analyse-PYW\\_Covid-19-et-necessite-dun-Accord-contraignant.pdf](https://www.achact.be/content/uploads/2021/10/20211006_Analyse-PYW_Covid-19-et-necessite-dun-Accord-contraignant.pdf)

<sup>22</sup>[https://www.achact.be/content/uploads/2022/03/202203\\_Analyse-e-commerce\\_VF.pdf](https://www.achact.be/content/uploads/2022/03/202203_Analyse-e-commerce_VF.pdf)

<sup>23</sup>Aruna Kashyap, "Obsessed With Audit Tools, Missing the Goals : Why Social Audits Can't Fix Labor Rights Abuses in Global Supply Chains", Human Rights Watch, 15 novembre 2022, p.4, disponible sur: <https://www.hrw.org/report/2022/11/15/obsessed-audit-tools-missing-goal/why-social-audits-cant-fix-labor-rights-abuses>.



L'industrie de l'audit estime son marché à 300 millions de dollars US annuels de revenus<sup>24</sup>, un marché très lucratif soumis à une concurrence forte. Si l'incapacité des audits<sup>25</sup> à prévenir les violations des droits humains dans les chaînes de valeurs a été maintes fois démontrée<sup>26</sup>, de récentes recherches basées sur les témoignages d'auditeurs·trices et expert·es du secteur en dépeignent une nouvelle fois les dérives<sup>27</sup>: pression sur les coûts, pression sur le temps, conflit d'intérêt entre les résultats des inspections et la préservation d'un lien commercial avec l'entreprise cliente, dissimulations de résultats, etc. Pire, les auditeurs eux-mêmes expriment la faille d'un système pensé pour inscrire des résultats d'inspection dans des rapports que très peu, voire aucune personne, ne lira et sur lesquels seules les entreprises commanditaires ont le privilège de décider d'agir ou non. L'audit n'a pas le pouvoir d'obliger les entreprises à mettre en œuvre leurs responsabilités en matière de remédiation, quels qu'en soient les résultats. L'audit n'a pas non plus pour effet de mettre en cause les pratiques d'achats agressives des entreprises de l'habillement vis-à-vis de leurs fournisseurs pourtant au cœur du système d'exploitation dont elles sont responsables.

Sans contraintes, il y a très peu de chances donc de garantir le respect des droits humains dans les chaînes de valeur globalisées, de l'industrie textile et d'autres secteurs.

## 4. DE LA NÉCESSITÉ D'ADOPTER DES SOLUTIONS AD HOC PROBANTES À L'URGENCE DE LÉGIFÉRER

La tragédie du Rana Plaza et les enjeux contemporains qui perdurent dans l'industrie textile affectent de plein fouet ses millions de travailleuses et travailleurs incarnant ainsi les limites d'un système qui repose sur la bonne volonté des entreprises à respecter les droits humains, et ce, en dépit de l'adoption en 2011 de Principes directeurs des Nations Unis relatifs aux entreprises et aux droits humains<sup>28</sup>. Ces constats ont amené plusieurs pays à élaborer une législation contraignante sur le devoir de vigilance et la responsabilité des entreprises. Après la France, l'Allemagne et la Norvège, l'Union européenne (UE) est en train de négocier un texte sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité<sup>29</sup>. Le processus politique engagé jusqu'à présent suscite néanmoins des inquiétudes quant à la capacité de cette future directive à garantir le respect des droits humains dans l'ensemble des chaînes de valeur mondialisées.

Un champ d'application large pour les entreprises et leurs chaînes de valeur, des garanties quant aux recours en justice pour les victimes sont par exemple des éléments présents dans les standards internationaux mais qui risqueraient d'être largement déforcés par une Directive européenne trop faible. L'exemple du Rana Plaza en est la preuve, un système qui mise sur les engagements contractuels et

<sup>24</sup> Aruna Kashyap, "Obsessed With Audit Tools, Missing the Goals (...)", op.cit, p.4.

<sup>25</sup> <https://www.achact.be/content/uploads/2020/09/Lecran-de-fumee-de-la-mode-Rapport-echec-audits-sociaux-VF-compressé.pdf>

<sup>26</sup> Aruna Kashyap, "Obsessed With Audit Tools, Missing the Goals (...)", op.cit.; Donaghey, Jimmy and Reinecke, Julian, Collective action and social partnership in global supply chains : lessons from the Bangladesh Accord, Annual Review of social partnership, Issue 12, 2017; Donaghey, Jimmy and Reinecke, Julian, When industrial democracy meets corporate social responsibility – a comparison of the Bangladesh Accord and Alliance as responses to the Rana Plaza disaster, British Journal of Industrial Relations, 2017; Hensler, Benjamin & Blasi, Jeremy, Making Global Corporations' Labor Rights Commitments legally enforceable : The Bangladesh Breakthrough, Workers Rights Consortium, 18 June 2013.

<sup>27</sup> Aruna Kashyap, "Obsessed With Audit Tools, Missing the Goals (...)", op.cit, p.4.

<sup>28</sup> [https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/publications/guidingprinciplesbusinesshr\\_fr.pdf](https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/publications/guidingprinciplesbusinesshr_fr.pdf)

<sup>29</sup> [https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:bc4dcea4-9584-11ec-b4e4-01aa75ed71a1.0002.02/DOC\\_1&format=PDF](https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:bc4dcea4-9584-11ec-b4e4-01aa75ed71a1.0002.02/DOC_1&format=PDF)

les audits sociaux pour prévenir le risque et qui ne s'attaquerait pas aux barrières auxquelles les victimes de l'exploitation des multinationales sont confrontées pour y remédier, serait inefficace pour améliorer structurellement le respect des droits humains dans l'industrie de l'habillement et autres secteurs globalisés.

Plus récemment, les manquements du projet de Directive quant à la prise en compte des enjeux liés aux inégalités de genre<sup>30</sup> ont été relayés largement par la société civile et illustrent les défis que le texte actuel soulève à de multiples égards.

## CONCLUSION

Le drame du Rana Plaza est tristement devenu l'emblème des luttes en faveur d'un plus grand respect des droits humains tant dans l'industrie textile et de l'habillement que plus largement dans les secteurs aux chaînes de valeurs mondialisées. Sans une pression permanente de la société civile, difficile d'imaginer l'indemnisation des victimes du Rana Plaza et la mise en œuvre de réels progrès pour la sécurité des travailleur·euses au travers de l'Accord international pour la santé et la sécurité. 10 ans après la catastrophe, ces avancées majeures garantissent un lieu de travail sûr pour plus de deux millions de travailleur·euses de la confection au Bangladesh et annoncent aujourd'hui une nette amélioration des conditions de travail au Pakistan. Toutefois, de nombreux défis perdurent. Rana Plaza, plus jamais ça ? Il est impossible à ce jour d'en être sûr tant les enjeux continuent de confronter les travailleur·euses à une précarité endémique. Les efforts de pression visant les entreprises et les décideur·euses politiques restent nécessaires. Des cadres législatifs contraignants sur le devoir de vigilance des entreprises s'avèrent indispensables.

## EN SAVOIR PLUS ET AGIR DEPUIS LA BELGIQUE

Suivre la campagne: [Rana Plaza, 10 ans, never again](#)

Interpeller les marques et enseignes de mode pour qu'elles s'engagent dans l'Accord international pour la santé et la sécurité dans l'industrie textile et de l'habillement, au Bangladesh et au Pakistan: [signer la pétition](#)

Suivre la campagne belge pour le devoir de vigilance des entreprises et interpeller les parlementaires belges pour une prise de position ambitieuse: [Made with respect](#)

### RAPPORT DE RECHERCHE PROPOSÉ PAR L'ÉQUIPE DE L'ASBL ACHACT:

Recherche Zoé Dubois, achACT asbl Écriture Sanna Abdessalem, achACT asbl  
Relecture Denis Clérin, achACT asbl

Crédits photo Solidarity center Graphisme Fabrizio De Barelli

Avec les soutiens financiers de



<sup>30</sup><https://www.achact.be/mettre-fin-aux-inegalites-de-genre-dans-les-chaines-de-valeur-mondialisees-des-entreprises/>